

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 octobre 2020 - Délibération n° 2020/10/02

Objet : MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ « ETUDE D'AIDE A LA DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE REVITALISATION TERRITORIALE » : MODIFICATION DE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ PUBLIC.

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 octobre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – DEPARTUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISSAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – VERGNE Pierre – SPRINGER Liliane – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – DUGAY Jean-Pierre – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – DERIEUX Nicolas – LAIGNEAU Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
6. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. LEHERICY Joseph donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick et M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine.

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	46	55			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
55	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle les missions prévues par l'étude d'aide à la définition de la stratégie territoriale de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation territoriale.

- Réaliser un travail d'animation, de sensibilisation, de concertation et de réflexion avec chacune des 43 Communes du territoire pour mieux définir les enjeux et les opportunités d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) associé à une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).
- Engager une démarche de diagnostic et de co-construction des enjeux et objectifs d'un PLUi et d'une ORT avec les Communes membres :
 - o Définir la méthode de travail, les modalités de la concertation préalable à l'exercice effectif de la compétence PLUi, et ainsi dégager des orientations stratégiques partagées.
 - o Favoriser la concrétisation du projet de territoire de l'intercommunalité vers un projet collectif opérationnel, partagé par toutes les communes.
- Eclairer les choix des élus par rapport aux questions suivantes :

Intérêt et pertinence d'un PLUi ?	Définir des objectifs prioritaires du PLUi au regard des spécificités, des problématiques et des enjeux du territoire.
Enjeux et faisabilité d'une ORT ?	Définir les axes, les périmètres d'actions les plus pertinents possibles et les moyens à mettre en œuvre.
Comment ?	Définir la gouvernance, définir les modalités d'association des acteurs des territoires (information, concertation, participation...), définir des modalités pratiques du déroulement (phasage, planning, étapes intermédiaires) et les moyens nécessaires.

Les Objectifs de l'étude sont de :

- ✓ Fédérer les élus pour agir ensemble et leur donner des moyens de se projeter.
- ✓ Mobiliser les acteurs autour d'un projet commun, pour redynamiser l'ensemble du territoire.
- ✓ Se donner un projet de développement durable et des perspectives dans un environnement en évolution et en mutation.
- ✓ Favoriser l'installation de nouvelles populations. Augmenter les conditions d'attractivité du territoire.
- ✓ Préserver la qualité du cadre de vie.

Le marché a été notifié au candidat retenu, La Boîte de l'Espace à Nantes, en date du 19/12/2019.

Compte-tenu de la période pré-électorale, de la crise sanitaire, du report des élections municipales et communautaires, l'étude a été suspendue de fait depuis fin février 2020, à la suite des rencontres individuelles avec les communes.

En fonction des éléments ainsi exposés et du rythme possible de reprise des réunions, il est nécessaire de prévoir une modification du marché, pour prolonger le délai d'exécution de la mission, sans incidence financière pour la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer la modification n°1 au marché précité pour en prolonger le délai d'exécution jusqu'au 1er septembre 2021.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

